

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°109-2022
Point 3.6

Point 3.6 de l'ordre du jour Consolidation des comptes 2021

EXPOSE DES MOTIFS :

En application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985, relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF), les établissements publics de l'Etat sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable.

Tous les établissements publics de l'Etat ayant au moins une filiale (détention de plus de la moitié du capital d'une autre entité) ou une participation (détention d'une fraction du capital comprise entre 10 et 50%) ou exerçant un pouvoir de décision dans toute entité sont susceptibles d'entrer dans le champ de la consolidation des comptes.

Par ailleurs la nécessité de consolider les comptes a été déterminée par le décret n°2005-747 du 1^{er} juillet 2005 qui fixe des seuils au-delà desquels la démarche est obligatoire (montant du chiffre d'affaires, total du bilan et nombre de salariés).

Le recours à la consolidation des comptes doit permettre d'offrir une visibilité économique de l'ensemble du périmètre des activités du groupe, mais aussi une plus grande lisibilité sur l'expertise et la performance de l'établissement, sans oublier d'être un outil pour communiquer plus activement vers les tiers.

Une des conséquences qui résulte de l'obligation de consolidation des comptes est de nommer au moins deux commissaires aux comptes et deux suppléants.

La consolidation des comptes vise à présenter les comptes d'un ensemble d'entités, liées financièrement et économiquement, formant un groupe, comme si cet ensemble ne constituait qu'une seule entité.

L'opération consiste notamment à cumuler les comptes des différentes structures, à éliminer les opérations réciproques et à retraiter les titres de participation qui figurent à l'actif du bilan de l'Université de Strasbourg (entité consolidante).

Ainsi l'Université de Strasbourg, dite « tête de groupe » ou « entité mère » et les entités consolidées forment un groupe, dont le périmètre est :

- Le GIE GERBM est contrôlé à 33% par l'université, ce qui correspond au nombre de parts dans le capital du GIE.
- La Fondation de Coopération Scientifique Université de Strasbourg est une entité ad hoc dans laquelle l'université dispose des pouvoirs de gestion et de décision et bénéficie majoritairement des avantages économiques.
- La Société d'Accélération de Transfert de Technologie est une société sous influence notable consolidée par mise en équivalence.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les comptes consolidés 2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

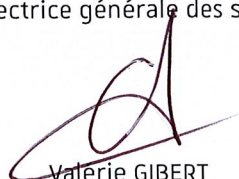
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



UNIVERSITE DE STRASBOURG

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2021**

Université						
			de Strasbourg			

Table des matières

1. ETATS FINANCIERS	4
1.1. BILAN CONSOLIDE	4
1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	6
1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	8
2.1. REFERENTIEL COMPTABLE	8
2.2. MODALITES DE PRESENTATION	8
2.3. MODALITES DE CONSOLIDATION	9
2.3.1. ACTIVITES DU GROUPE	9
2.3.2. FILIALES	9
2.3.3. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES	10
2.3.4. VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
2.3.5. VARIATION DU POURCENTAGE D'INTERET	10
2.4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	10
2.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	10
2.6. COMPARABILITE DES EXERCICES	10
2.6.1. DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES	10
2.7. METHODES ET REGLES D'EVALUATION	10
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	17
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17
3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17
3.4. VENTILATION DES CREANCES PAR ECHEANCE	17
3.5. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	18
3.6. STOCKS ET EN-COURS	18
3.7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	18
3.8. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	19
3.9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	19
3.10. VENTILATION DES DETTES PAR ECHEANCE	19
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	20
4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES (ZONE GEOGRAPHIQUE)	20
4.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	20
4.3. ACHATS CONSOMMES	20
4.4. CHARGES EXTERNES	21
4.5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	21
4.6. IMPOTS ET TAXES (HORS IS)	21
4.7. CHARGES DE PERSONNEL	21
4.8. VARIATIONS NETTES DES AMORTISSEMENTS ET DES DEPRECIATIONS	22
4.9. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	22
4.10. IMPOTS SUR LES BENEFICES	22
4.11. PREUVE D'IMPOT	23

4.12. QUOTES-PARTS DE RESULTAT DES SOCIETES MISE EN EQUIVALENCE	23
4.13. RESULTAT HORS GROUPE	23
5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN	24
<hr/>	
5.1. ENGAGEMENTS REÇUS	24
5.2. ENGAGEMENTS DONNES	24
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	25
<hr/>	
6.1. EFFECTIF MOYEN	25

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan consolidé

	Clôture		Ouverture	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	6 646	-5 961	686	817
Immobilisations corporelles	1 144 549	-421 879	722 670	724 386
Immobilisations financières	1 126 494		1 126 494	1 126 473
Total Actif Immobilisé	2 277 689	-427 839	1 849 849	1 851 676
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours	858	-238	620	661
Avance et acomptes versés sur commandes	1		1	21
Clients et comptes rattachés	31 378	-338	31 040	24 441
Autres créances et comptes de régularisation	128 071		128 071	132 162
Valeurs mobilières de placement	15 077	-78	14 999	13 082
Disponibilités	187 716		187 716	163 711
Total Actif	2 640 789	-428 493	2 212 296	2 185 754
Financement de l'actif				
			Clôture	Ouverture
Financement de l'actif par l'Etat			532 001	542 004
Financement de l'actif autres que l'Etat			125 492	121 623
Dotation, compléments de dotations, dons et legs			25	25
Réserves Groupe			94 702	80 193
Report à nouveau			-690	291
Résultat de l'exercice			14 520	13 525
Total Capitaux Propres			766 051	757 661
Autres financements				
Intérêts hors groupe			7 870	7 436
Autres fonds propres				
Provisions			17 180	14 040
Emprunts et dettes financières			1 212 031	1 208 824
Avances et acomptes reçus			126 570	117 871
Fournisseurs et comptes rattachés			13 747	13 559
Dettes fiscales et sociales			9 201	6 912
Autres dettes et comptes de régularisation			59 645	59 452
Total Passif			2 212 296	2 185 754

1.2. Compte de résultat consolidé

	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	72 790	63 019
Autres produits d'exploitation	443 735	425 499
Achats consommés	-57	-39
Charges de personnel	-382 053	-371 532
Charges externes	-60 762	-54 125
Autres charges d'exploitation	-40 544	-34 527
Impôts et taxes	-6 083	-6 068
Variations nettes des amort. et des dép.	-11 648	-6 646
Résultat d'exploitation	15 379	15 582
Charges et produits financiers	-528	-554
Résultat courant des sociétés intégrées	14 851	15 028
Impôt sur les bénéfices		
Résultat net des entreprises intégrées	14 851	15 028
Quote-part de résultat des S.M.E.	104	-730
Dotations nettes amort. Écarts acq.		
Résultat net de l'ensemble consolidé	14 954	14 298
Intérêts minoritaires	-434	-773
Résultat net (part du groupe)	14 520	13 525

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	14 954	14 298
Elimination des amortissements et provisions	12 614	6 646
Elimination des plus ou moins values de cession	564	44
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-104	730
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		
Total marge brute d'autofinancement	28 029	21 719
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation des stocks liée à l'activité	41	
Variation des créances liées à l'activité	-2 487	-31 639
Variation des dettes liées à l'activité	9 263	29 686
Flux net généré par (affecté à) l'activité	34 846	19 765
Acquisition d'immobilisations	-12 594	-21 650
Cession d'immobilisations	517	217
Incidence des variations de périmètre		
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	-12 077	-21 433
Dividendes versés par la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Emissions d'emprunts	3 221	11 314
Remboursements d'emprunts	-26	
Cession (acq.) nette actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
Flux net provenant du (affecté au) financement	3 196	11 314
Variation de trésorerie	25 964	9 646
Trésorerie d'ouverture	176 757	167 111
Correction de la trésorerie d'ouverture	60	
Trésorerie de clôture	202 781	176 757

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

L'université définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités ;
- Les disponibilités bancaires minorées des valeurs remises à l'encaissement en clôture, mais non encore échues ;
- Les soldes bancaires créditeurs ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminués de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Dotations, compléments de dotations, dons et legs	Financement de l'actif par l'Etat	Financement de l'actif autres que l'Etat	Réserves Groupe	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation à la clôture au 31/12/2019	29	527 470	56 600	60 989	12 690	4 352		662 131	6 663
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture				57	283			340	
Situation à l'ouverture au 01/01/2020 après correction d'erreur et changement de méthodes	29	527 470	56 600	61 046	12 973	4 352		662 471	6 663
Affectation du résultat				3 089	79	-4 352		-1 184	
RAN apurement	180			14 258	-14 090			347	
Résultat de la période						13 525		13 525	773
Financements reçus UDS - subventions titrées		25 394	10 090					35 484	
Financements reçus UDS - subventions CARGO & PEGE Dons		20 331	61 288					81 619	
Financements reçus UDS - sortie de subventions liées		-29						-29	
Financements reçus UDS - reprise de subventions		-28 644						-28 644	
Reprise des subventions d'investissements UDS			-6 752					-6 752	
Autres variations	-184	-2 518	397	1 801	1 329			825	
Situation à la clôture au 31/12/2020	25	542 004	121 623	80 193	291	13 525		757 661	7 436
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture					4			4	
Situation à l'ouverture au 01/01/2021 après correction d'erreur et changement de méthodes	25	542 004	121 623	80 193	295	13 525		757 665	7 436
Affectation du résultat				14 226	-701	-13 525			
RAN apurement				283	-283				
Résultat de la période						14 520		14 520	434
Financements reçus UDS - subventions titrées		20 899	10 852					31 752	
Financements reçus UDS - subventions CARGO & PEGE Dons		261						261	
Financements reçus UDS - sortie de subventions liées		-2 727						-2 727	
Financements reçus UDS - reprise de subventions		-28 437						-28 437	
Reprise des subventions d'investissements UDS			-6 984					-6 984	
Situation à la clôture 31/12/2021	25	532 001	125 492	94 702	-690	14 520		766 051	7 870

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Université de Strasbourg, Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

- Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.
- En conformité avec l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008.
- Le nouveau référentiel comptable applicable à compter de 2017 en mode GBCP avec la nouvelle nomenclature applicable M9 du 20 janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques (APU) majoritairement financés par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs. Le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions de la GBCP est applicable progressivement aux organismes publics à compter de 2013 et a été finalisé en 2016.

Le décret fixe notamment la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour du mois de février. Cette disposition raccourcit de deux mois le délai de clôture. Il est précisé que le décret N°2017-61 du 23 janvier 2017 a reporté au 15 mars N+1 cette date limite.

Les comptes sociaux sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application de l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe Université de Strasbourg sont les suivantes :

- Enseignement ;
- Recherche fondamentale ;
- Recherche appliquée ;
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles ;
- Mécénat ;
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Intégration proportionnelle

Les sociétés contrôlées de manière conjointe, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les états financiers de ces filiales sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante en fonction de la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Pourcentage N		Pourcentage N-1		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE DE STRASBOURG					Université - consolidante	
FONDATION UNIVERSITE STRASBOURG	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GIE CERBM	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SATT STRASBOURG	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%	Influence notable	Mise en équivalence

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2021, il n'y a eu aucun mouvement de périmètre.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2021, il n'y a eu aucune modification du pourcentage d'intérêt.

2.4. Evénements significatifs

Néant

2.5. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2021 est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Décembre 2021		Décembre 2020	
	Date clôture	Durée	Date clôture	Durée
FONDATION UNIVERSITE STRASBOURG	31-déc.	12	31-déc.	12
GIE CERBM	31-déc.	12	31-déc.	12
SATT STRASBOURG	31-déc.	12	31-déc.	12
UNIVERSITE STRASBOURG	31-déc.	12	31-déc.	12

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Changements de méthodes comptables

Néant

Comparabilité des comptes

Des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte des ajustements d'amortissements pour 4 K€.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires ;
- Charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien ;
- Charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

A compter de 2011, le groupe applique la comptabilisation des immobilisations par composant.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours correspondent à des travaux et à des installations scientifiques, dont une part significative doit faire l'objet d'une affectation définitive dans les comptes d'immobilisation.

Amortissements

- Méthode d'amortissement

A compter de l'exercice 2011 et selon la décision du conseil d'administration du 15 décembre 2011, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, au « prorata temporis » à compter de la date d'acquisition ou de la mise en service de l'immobilisation.

Le rattrapage des amortissements pour les biens acquis avant le 1er janvier 2009 se fait de façon prospective c'est-à-dire au prorata des années restant à amortir.

- Plan d'amortissement

Selon l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable (art. 322-1-3).

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la directive de l'EPSCP (art. 322-4/3). La durée et le mode d'amortissement se réfèrent donc aux caractéristiques propres à l'établissement. Le mode d'amortissement doit traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'EPSCP (art. 322-4/5). A partir du 1er janvier 2009, il est appliqué pour toutes les acquisitions d'actifs immobilisés de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques et des durées homogènes. Les durées d'amortissement mises en œuvre sont conformes à la délibération votée au conseil d'administration le 15 décembre 2016. Les durées d'amortissements spécifiques aux composants avaient été votées le 15 décembre 2011. Un amortissement « dérogatoire » de 3 ans pour le matériel et matériel informatique des contrats recherche a été voté le 24 septembre 2019.

<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
20 120 000	Frais d'établissement	5 ans
20 300 000	Frais R&D	5 ans
20 531 000	Logiciels, autres concessions et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20 532 000	Logiciels créés	3 ans
20 580 000	Autres concessions et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20 600 000	Droit au bail	35 ans
20 800 000	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
2115xxxx	Terrains bâtis	-
2122xxxx	Agencements des terrains bâtis	25 ans
2135xxxx	Agencements et aménagements de constructions	20 ans
214xxxxx	Construction sur sol d'autrui	20 ans
2151xxxx	Installations techniques complexes	10 ans
2153xxxx	Installations à caractère spécifique	3 ans
21 546 000	Matériels scientifiques	10 ans
21 547 000	Matériels scientifiques	10 ans
21 548 000	Autres matériels scientifiques	3 ans
2155xxxx	Outils	10 ans
2156xxxx	Matériel d'enseignement	8 ans
2157xxxx	Agencements & aménagements du matériel & outillage affecté ou remis en dotation	-
216xxxxx	Collections	10 ans
2181xxxx	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
2182xxxx	Matériel de transport	5 ans
21 831 000	Matériel de bureau	3 ans
21 832 600	Matériels informatiques	5 ans
21 832 700	Matériels informatiques	5 ans
21 832 800	Autres matériels informatiques	3 ans
21 840 000	Mobiliers	10 ans
21 860 000	Emballages récupérables	5 ans
2188xxxx	Matériels divers	10 ans
25xxxxxx	Biens vivants, animaux de service	10 ans

- Régime des amortissements des biens immobiliers de l'université de Strasbourg
 - Composants neufs acquis :

La réglementation prévoit que la comptabilisation des biens immobiliers se fasse par composant. Ce terme désigne un ensemble cohérent de travaux dont la durée d'amortissement est identique. Un travail en liaison avec les services techniques des universités a permis de déterminer le découpage des bâtiments et les durées d'amortissements :

<i>Composants</i>	<i>Part des Composants (%)</i>	<i>Durée de vie</i>
Gros oeuvre	25	50
Voiries, réseaux divers	3	25
Toiture et étanchéité	5	15
Peau extérieure (crépis, bardage, isolation...)	10	20
Menuiseries extérieures	15	25
Lots techniques : électricité, sanitaire, chauffage, climatisation	25	20
Second oeuvre et premiers équipements	17	15

- Composants des biens immobiliers mis à disposition par l'Etat :

Jusqu'en 2012 la dotation annuelle aux amortissements pour les biens évalués par France Domaine a été effectuée pour chaque composant sur la base des durées pour des biens neufs et conformément aux durées théoriques.

Il n'a pas été tenu compte de l'état d'usure des composants et l'amortissement annuel n'a pas été appliqué sur des durées d'amortissement correspondantes à la durée de vie résiduelle des biens immobiliers.

L'université a procédé en 2013 à la détermination des durées résiduelles d'utilisation.

Pour fixer la valeur résiduelle des composants de chaque bâtiment évalué, l'université de Strasbourg a choisi de s'appuyer sur les diagnostics des estimations de France Domaine. Chaque composant de chaque bâtiment a été corrélé d'un taux d'usure en fonction de l'appréciation portée par France Domaine. Cette méthodologie a été vérifiée par la direction du patrimoine immobilier qui en fonction soit d'une étude complémentaire (Plan Campus) soit des travaux futurs déjà programmés à confirmer ou modifié la durée du composant concerné.

Ce travail a permis de dégager une durée moyenne par composant, et d'amortir les composants conformément à la durée de vie prévisible du composant et non plus sur une durée théorique.

<i>Composants</i>	<i>Durées théoriques</i>	<i>Durées résiduelles moyennes</i>
Gros oeuvre	50	36
Voiries	25	18
Toitures, terrasses	15	11
Peau extérieure	20	14
Menuiserie	25	19
Installations techniques	20	15
Second oeuvre	15	11

- Sortie des composants

L'université procède depuis 2014 à la mise en service de projets par composants. Cette intégration se fait au coût réel.

Lors des rénovations partielles ou totales, les composants anciens sont sortis. Pour les sorties de composants lors des rénovations partielles d'immobilisations, la méthode consiste à définir une unité d'œuvre pour chacun des composants d'un même bâtiment.

- Financement externe des actifs

L'instruction du 18 décembre 2012 a mis en place de nouvelles modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif des EPN.

La nouvelle réglementation du financement externe apporte des modifications suivantes :

- Fin de la distinction entre biens dont la charge de renouvellement incombe à l'établissement et ceux dont la charge n'incombe pas à l'établissement.
- Quelle que soit la nature du financement, celui-ci évolue symétriquement à l'actif qu'il finance, c'est-à-dire au même rythme que les amortissements.
- Les écritures de neutralisation des amortissements (compte 776) et de quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat (compte 777) sont remplacées par un seul mécanisme de reprise au résultat des financements externes de l'actif au compte 7813 et au compte 7873 pour les reprises exceptionnelles.
- Les nouveaux comptes de capitaux propres retraçant les financements de l'actif distinguent :
 - Les financements de l'Etat (comptes 10) ;
 - Et les autres financeurs (comptes 13).

L'amortissement que l'université applique aux immeubles reçus en affectation correspond depuis 2013 à une durée de vie résiduelle du composant. (Voir ci-dessus note VI4.de la présente annexe).

Le fait générateur de comptabilisation suit les principes comptables exposés à la note VI9 de la présente annexe. Les reprises de financement externes et de subventions d'investissement viennent en minoration de la dotation aux amortissements dans les comptes consolidés.

Créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

A l'exception des créances sur l'État et les collectivités, une dépréciation est comptabilisée lors de la constatation du risque sur la créance matérialisée comptablement par le passage au compte 416 des titres relevant du contentieux. Ces dépréciations sont effectuées par titre individuel.

Les reprises sont effectuées après avoir constaté le règlement et donc le solde de la créance (paiement direct, admission en non-valeur ou remise gracieuse).

Placements de trésorerie

Les disponibilités de l'établissement sont placées sur le seul compte à vue de la DRFIP.

Un compte a été ouvert auprès du Crédit Mutuel retraçant les mouvements des droits d'inscriptions en présentiel payés par carte bancaire et bénéficiant d'un échelonnement de trois mois. Le solde du compte est versé sur le compte DFT de la DRFIP.

Par ailleurs un compte DFT a été ouvert auprès de la DRFIP de l'Île de France sur lequel figure la dotation non-consomptible allouée au titre de l'opération campus.

Droits d'inscriptions universitaires

En 2019, en application d'une note de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 3 juillet 2019, il a été mis fin à l'exercisation des Droits d'inscriptions. Le « produit constaté d'avance » relatif aux droits d'inscriptions de l'année universitaire 2018-2019 a donc été repris sur le Report à nouveau (compte 110) afin de neutraliser l'impact de ce changement de méthode comptable sur le résultat de l'exercice pour un montant de 5.3 M€. Cette opération a pour conséquence d'abonder le Fonds de Roulement Net Global de ce montant. Les droits d'inscription sont dorénavant considérés comme des redevances et titrés pour le montant total sur l'exercice d'inscription- arrêt de l'exercisation et donc du prorata pour les DI nationaux imputés au 70651.

Les DU (imputées au 70652), d'un montant plus significatif que les DI et ne correspondant pas exclusivement à un droit d'entrée continuent d'être exercisés, quel que soit leur montant.

Ce changement de comptabilisation impacte la comptabilisation de la CVEC. Les DI n'étant plus proratisés, il a été décidé de ne plus proratiser la CVEC (méthode préconisée par les tutelles) et de comptabiliser ce produit sur la base des encaissements reçus. Le PAR constaté en 2018 a été repris sur le Report à nouveau (compte 119).

Suite à la décision du CA du 17 décembre 2019 les étudiants étrangers ont été exonérés des droits d'inscription supplémentaires.

Subventions reçues et opérations pluriannuelles

Une nouvelle instruction applicable au 1er janvier 2014 concernant les modalités de comptabilisation des subventions reçues au sein des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public nationaux (DGFIP BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013) a été mise en place à l'Unistra au 31 décembre 2014. Cette instruction est d'application prospective.

Le principe de celle-ci est qu'une subvention est acquise et comptabilisée dès lors que l'ensemble des conditions nécessaires à la constatation du droit de l'organisme public bénéficiaire est satisfait. Le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Elle s'applique aux subventions reçues de l'Etat ou d'autres tiers (subventions d'investissement, financements externes de l'actif, subventions de fonctionnement annuelles ou pluriannuelles).

Deux cas :

- Subvention accordée sans conditions.
- Subvention subordonnée à la réalisation de conditions.

L'Unistra a également mis en place les modalités de l'instruction DCFIP BOFIP-GBCP n° 13-0023 du 6 décembre 2013 applicable au 1er janvier ;

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe (assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme).

Rappel : la comptabilisation des opérations selon la technique des ressources affectées est abandonnée pour les nouveaux contrats conclus à compter du 1er janvier 2014.

L'université a procédé à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes (cpte 4419)
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir (cpte 4487) aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

Stocks

Valorisation du stock de livres : La méthode de comptabilisation retenue est la méthode du coût de revient. Ce coût de revient est déterminé en intégrant :

- le coût d'achat réel (frais d'impression, mise en page, traduction, cession de droit)
- si mise en page réalisée en interne un forfait de 6€ /page est appliqué (4 € pour la mise en page, 3,5 € pour le suivi)
- déduction faite de l'aide à la publication

Deux types de provisions pour dépréciations peuvent être enregistrés sur ces stocks :

- Une provision pour vente à perte dès lors que les prix unitaires de vente nets des commissions distributeurs (PV) seront inférieurs au coût de revient (VB), il convient de passer la provision suivante :

Nombre d'articles en stocks * (VB unitaire- PV unitaire)

- Une provision pour mévente : conformément au Guide comptable professionnel de l'édition reprenant une lettre de la secrétaire d'état Florence Parly du 19 décembre 2000 qui modifie le régime particulier d'évaluation des stocks dans l'industrie du livre, nous avons retenu la méthode suivante :

« Lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

<i>Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial</i>	<i>Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice</i>
Inférieur à 5 %	100%
Compris entre 5 % et 10 %	80%
Compris entre 10 % et 20 %	70%
Compris entre 20 % et 30 %	50%

Valorisation du stock de primates

Le stock est valorisé au prix d'achat pour les stocks achetés ou selon une méthode de valorisation basée sur l'âge des primates pour ceux nés sur site.

Engagement des indemnités de départ à la retraite

Le Groupe université de Strasbourg, du fait de la non-significativité des engagements de retraite qu'il encoure, et conformément à la possibilité offerte par l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, ne constate pas dans ses comptes consolidés de provision pour indemnité de départ à la retraite.

Autres informations

1- Mise en œuvre de la Gestion Budgétaire Comptable Publique

Le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire & comptable, dite GBCP, est applicable pour les établissements publics au 1^{er} janvier 2016 et a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

La GBCP instaure une comptabilité budgétaire différente de la comptabilité générale.

- La comptabilité générale n'est pas modifiée, elle fournit une image fidèle du résultat et de la situation financière et patrimoniale d'un organisme en application du principe de constatation des droits et obligations de l'exercice.
- La comptabilité budgétaire retrace l'exécution des autorisations d'engagement, la consommation des crédits de paiement et la réalisation des recettes.

2- Les investissements d'avenir (Labex et Idex) et Campus

La pertinence et la qualité des projets et du travail mené par l'Unistra, ont été confirmés par l'attribution définitive des initiatives d'excellence par décision du Premier Ministre le 27 juin 2016. Une nouvelle contribution financière sous forme d'une dotation non consommable (DNC) de 750 M€ qui est rémunérée au taux (garanti durant 10 ans) de 3,413%, assurera un financement de 25,6 M€/an (suivant la convention de dévolution Idex/Unistra signée en date du 23 décembre 2016 entre l'Etat l'ANR et l'Université de Strasbourg).

- La DNC de 750 M€ est comptabilisée à l'actif au compte 2751 « immobilisations financières » ; en contrepartie, le passif est mouvementé au compte 1674 « dettes financières ».
- Les intérêts des deux DNC Idex et Campus sont versés par trimestre et comptabilisés en mars, juin et septembre pour leur montant d'encaissement et en décembre en intérêts courus non perçus (le versement n'intervenant qu'en janvier) pour respectivement 25,6 M€ et 15,1 M€.
- Les emprunts contractés pour un montant de 14 M€ sur l'exercice 2020 auprès de la BEI - Banque Européenne d'Investissement - et de la CDC - Caisse des Dépôts et Consignations - ont été comptabilisés sur le compte 164 et les remboursements de capital sont effectués par trimestre (1 M€ d'intérêts et 3,2 M€ de capital en 2021).

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	321	52			6	379
Logiciels	5 545	331			4	5 879
Droit au bail	72					72
Immobilisations incorporelles en cours	6	8			-4	10
Avances et acomptes s/immo. incorp.	60		-16			44
Autres immobilisations incorporelles	251	12				263
Immobilisations incorporelles	6 254	402	-16		6	6 646
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-245			-48		-293
Amt/Dép. logiciels	-4 876			-472		-5 348
Amt/Dép. droit au bail	-72					-72
Amt/Dép. autres immos incorp.	-245			-2		-247
Amt/dép. immo. incorporelles	-5 438			-523		-5 961
Total Valeur Nette	817	402	-16	-523	6	686

3.2. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Incidence des changements de méthode comptable	Clôture
Terrains	181 258		-591				180 667
Agencements sur terrains	12 742		-8				12 734
Constructions	639 469	2 612	-2 138		46 737		686 680
Installations tech, matériel & outillage	88 763	6 175	-288		359		95 010
Autres immobilisations corporelles	88 078	5 567	-1 388		252		92 508
Immobilisations corporelles en cours	88 751	31 737			-47 201		73 288
Avances et acomptes s/immo. corp.	3 101	706			-144		3 663
Immobilisations corporelles	1 102 162	46 798	-4 414		2		1 144 549
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-6 291		8	-1 088			-7 372
Amt/Dép. constructions	-238 918		2 138	-34 779	-8	4	-271 563
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-69 912		288	-4 408			-74 032
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-62 655		937	-7 195			-68 912
Amt/dép. immobilisations corporelles	-377 776		3 372	-47 470	-8	4	-421 879
Total Valeur Nette	724 386	46 798	-1 042	-47 470	-6	4	722 670

3.3. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture
Titres immobilisés	1 023			1 023
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	1 125 449	44	-23	1 125 470
Immobilisations financières	1 126 473	44	-23	1 126 494
Total Valeur Nette	1 126 473	44	-23	1 126 494

3.4. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Immobilisations financières	1 125 470		1 125 470
Avance et acomptes versés sur commandes	1	1	
Clients et comptes rattachés	16 097	15 729	368
Factures à établir	15 281	15 281	
Créances sur personnel & org. sociaux	9	9	
Créances fiscales - hors IS - courant	5 194	5 194	
Autres créances - courant	122 616	67 747	54 869
Charges constatées d'avance	252	252	
Total Créances	1 284 919	104 212	1 180 707

3.5. Titres mis en équivalence

	Ouverture	Reprise	Clôture
Titres mis en équivalence	-995	104	-891
SATT STRASBOURG	-995	104	-891

Les titres de SATT STRASBOURG mise en équivalence sont inscrits négativement car ils sont comptabilisés en provisions.

3.6. Stocks et en-cours

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	23		23	21		21
Stocks - en-cours de production	1		1			
Stocks -ppts finis et intermédiaires	279	-238	41	251	-204	47
Stocks de marchandises	555		555	592		592
Total	858	-238	620	865	-204	661

3.7. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Valeur Brute	Provision	Net
FONDATION UDS	13 765	-67	13 698
GIE CERBM	1 312	-11	1 301
Total	15 077	-78	14 999

3.8. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	25	28	-18	34
Provisions pour risques	25	28	-18	34
Autres provisions pour charges - non courant	14 015	3 806	-571	17 146
Provisions pour charges	14 015	3 806	-571	17 146

3.9. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	81 560	3 191		84 750
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	1 127 238			1 127 238
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	26	31	-26	31
Dettes financières MLT	1 208 824	3 221	-26	1 212 019
Concours bancaires (trésorerie passive)	35		-24	12
Dettes financières CT	35		-24	12
Total emprunts et dettes financières	1 208 859	3 222	-49	1 212 031

3.10. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	1 212 020	31		1 211 989
Avances et acomptes reçus	126 570	33	126 537	
Fournisseurs et comptes rattachés	13 747	13 747		
Dettes fiscales et sociales	9 201	9 201		
Autres dettes	24 766	24 766		
Produits constatés d'avance	34 880	34 880		
Total dettes	1 421 184	82 658	126 537	1 211 989

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires (zone géographique)

	Clôture	Ouverture
Droits Universitaires	54 210	41 471
Prestations de recherche	1 827	1 688
Prestations et travaux informatiques	87	34
Prestations de formation continue	7 849	7 298
Aures prestations	8 818	12 526
Total Chiffre d'affaires	72 790	63 019

4.2. Autres produits d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dotation annuelle du ministère	353 738	345 305
Autres financements publics	65 682	63 266
Collecte Taxe App	902	957
Production stockée	29	170
Production immobilisée		
Activation des frais de développement		
Transferts de charges d'exploitation	24	121
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	240	243
Produits divers	23 121	15 437
Total Autres produits d'exploitation	443 735	425 499

4.3. Achats consommés

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-13	-14
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	1	-24
Variation stocks de marchandises	-37	
Achats de marchandises	-7	
Total Achats consommés	-57	-39

4.4. Charges externes

	Clôture	Ouverture
Achats non stockés de matières et fournitures	-20 486	-19 531
Sous-traitance générale	-263	-122
Locations et charges locatives	-2 605	-2 681
Entretiens et réparations	-9 856	-8 932
Primes d'assurance	-252	-190
Etudes et recherches	-804	-702
Divers	-3 823	-3 730
Personnel mis à disposition	-2 520	-1 394
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 910	226
Publicités	-3 321	-2 614
Transports	-251	-414
Déplacements, missions	-4 209	-3 092
Frais postaux	-900	-949
Services bancaires	-67	-52
Autres charges externes	-9 402	-9 948
Redevances de Location-financement	-92	
Total Charges externes	-60 762	-54 124

4.5. Autres charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Autres charges	-40 544	-34 527
Total Autres charges d'exploitation	-40 544	-34 527

4.6. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	-5 299	-5 152
Autres impôts et taxes	-784	-916
Total Impôts et taxes	-6 083	-6 068

4.7. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-233 762	-225 905
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-147 332	-144 770
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-959	-856
Total Charges de personnel	-382 053	-371 532

4.8. Variations nettes des amortissements et des dépréciations

	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-49	-54
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-47 944	-43 040
Dot. aux prov. d'exploitation	-3 834	-27
Dot./dép. des actifs circulants	-351	-226
Rep./provisions d'exploitation	589	1 665
Rep./dép. des créances (actif circulant)	1 300	222
Quote-part de subvention d'investissement et neutralisation des amortissements	38 641	34 814
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-11 648	-6 646

4.9. Charges et produits financiers

	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts sur emprunt	-1 045	-942
Pertes de change sur autres dettes et créances	-17	-15
Autres charges financières	-38	-38
Dot./dép des actifs financiers	-23	-6
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	1	2
Revenus des équivalents de trésorerie	135	105
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	400	196
Gains de change sur autres dettes et créances	37	62
Gains de change sur autres dettes et créances - Non réalisés		
Autres produits financiers	17	14
Rep./ provisions financières	6	67
Total Résultat financier	-528	-554

4.10. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés		
Impôt exigible		
Crédits d'impôt		
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Total Impôts sur les bénéfices		

4.11. Preuve d'impôt

	Clôture	Ouverture
Résultat consolidé	14 954	14 298
Résultat des sociétés ME	-104	-730
Amort de l'écart d'acquisition		
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	14 851	13 568
Impôts comptabilisés		
Résultat net consolidé avant IS	14 851	13 568
Réintégrations permanentes		
Déductions permanentes		
Non constatation des écarts d'imposition liés aux différences temporaires		
Déficits antérieurs non activés	178	
Entités non soumises à l'impôt	-15 029	-13 568
Résultat net consolidé avant IS		
Is au taux normal		
Is au taux réduit		
Contribution exceptionnelle		
Impôt théorique consolidé		

4.12. Quotes-parts de résultat des sociétés mise en équivalence

	Clôture	Ouverture
Quote-part de résultat des S.M.E.	104	-730
Total Quotes-parts de résultat SME	104	-730

4.13. Résultat Hors Groupe

	Clôture	Ouverture
Résultat hors groupe	-434	-773
Total Résultat hors groupe	-434	-773

5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

5.1. Engagements reçus

	Clôture	Ouverture
Autres engagements reçus	1 864	
Engagements reçus	1 864	

5.2. Engagements donnés

Néant.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
Université de Strasbourg	5 828	5 757
Fondation	7	7
GIE	98	289
SATT		35
Effectif	5 933	6 088

Les effectifs à la clôture ont été présentés de la manière suivante :

- Pour le GIE, les effectifs de l'entité de 295 personnes ont été multipliés par la quote-part d'intégration de celui-ci dans consolidation.
- Pour la SATT, les effectifs de 37 personnes ont été mis à zéro du fait que la SATT est intégrée en mise en équivalence.

RAPPORT DE GESTION

Sur les Comptes consolidés - Exercice clos le 31/12/2021



1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

👉 Crise sanitaire « COVID-19 »

Les comptes ont été clôturés dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la COVID-19.

L'année 2021 a en effet été marquée par la poursuite de la crise sanitaire due au COVID, conduisant l'établissement à adopter des mesures adaptées aux évolutions du contexte sanitaire : travail à distance ou en situation « mixte » distanciel-présentiel, enseignement à distance pour les étudiants avec des cours et TD en présentiel, plan de continuité pour les personnels, etc.

La crise sanitaire a entraîné divers effets sur les plans budgétaires et comptables, aboutissant à une maîtrise voire à une contraction de certaines dépenses,

Ainsi, le niveau de dépense (frais de déplacements, frais de réception) n'a pas encore retrouvé celui d'avant crise. Dans une moindre mesure, le niveau de recettes de certaines activités reste également impacté (formation continue, prestations de services).

Sur le plan des ressources, l'établissement a perçu l'essentiel des financements attendus dans la mesure où ces derniers reposent en grande partie des apports de l'Etat ou opérateurs de l'Etat (subvention pour charges de service public, subventions ANR, ...) ou des collectivités locales (Région, ...).

2. PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2021			Exercice 31/12/2020		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
UNIVERSITE DE STRASBOURG (Entité consolidante) 4, rue Blaise Pascal CS 90032 - F-67081 Strasbourg Cedex	Formation et recherche	Mère	100,0%	100,0%	Mère	100,0%	100,0%
FONDATION UNIVERSITE DE STRASBOURG 8 allée Gaspard Monge - 67000 Strasbourg SIREN : 753 826 718	Fondation afin de promouvoir les activités de recherches de l'UDS	IG	100,0%	0,0%	IG	100,0%	0,0%
GIE CERBM 1, rue Laurent Fries 67404 Illkirch Cedex SIREN : 381 112 465	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	IP	33,3%	33,3%	IP	33,3%	33,3%
SATT STRASBOURG 5, rue Schiller - 67000 Strasbourg SIREN : 539 210 559	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires	MEE	26,0%	26,0%	MEE	26,0%	26,0%

➤ Entité consolidante :

L'Université de Strasbourg est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit :

- ❖ Environ 57.000 étudiants répartis dans plusieurs centaines de parcours et filières,
- ❖ Environ 5.800 personnels dont plus de 2 000 enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques),
- ❖ 35 facultés, écoles ou instituts,
- ❖ 71 unités de recherche (laboratoires).

➤ Filiales intégrées :

- La **Fondation Université de Strasbourg**

La Fondation Université de Strasbourg a été créée en mai 2012 à l'initiative de l'Université de Strasbourg.

La Fondation Université de Strasbourg a pour objectif de promouvoir l'ensemble des activités de l'Université de Strasbourg en lien avec la recherche et la formation, notamment celles relatives à l'avancement de la recherche, à l'amélioration du soin et de la santé publique par la recherche et la formation, à l'innovation technologique et au développement de l'innovation pédagogique et scientifique en lien avec le monde économique.

Elle a notamment vocation à :

- ❖ Financer des projets de recherche à fort impact socio-économique ;
- ❖ Renforcer les relations avec l'entreprise et travailler en concertation avec le secteur économique et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants ;
- ❖ Cofinancer des projets emblématiques en faveur de l'égalité des chances, de la parité et de l'égalité femme-homme, et de l'accès du plus grand nombre aux études supérieures ;

Compte tenu de la situation, la Fondation Université de Strasbourg a été incluse au sein du périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc puisqu'elle en respectait les critères.

- Le **GIE CERBM** (Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine) a été créée fin 1990 et est spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles. Le GIE est détenu à 33,33 % par l'UDS. Il est intégré proportionnellement à la consolidation du Groupe Université de Strasbourg.

- La SATT Strasbourg (Conectus Alsace), créée début 2012 est spécialisée dans l'activité de location-bail de propriété intellectuelle. Compte tenu de la participation de l'Université de Strasbourg dans la SATT (26%), elle est mise en équivalence dans la consolidation du Groupe.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du Groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2021.
La durée des exercices pour les trois entités du Groupe a été de 12 mois.

3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Université de Strasbourg, Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

- Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.
- En conformité avec le PCG.
- Le nouveau référentiel comptable applicable à compter de 2017 en mode GBCP avec la nouvelle nomenclature applicable M9 du 20 janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques (APU) majoritairement financés par des fonds publics.

Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs. Le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions de la GBCP est applicable progressivement aux organismes publics à compter de 2013 et a été finalisé en 2016.

Le décret fixe notamment la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour du mois de février. Cette disposition raccourcit de deux mois le délai de clôture. Il est précisé que le décret N°2017-61 du 23 janvier 2017 a reporté au 15 mars N+1 cette date limite.

Les comptes sociaux sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application de l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;

- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été réalisé courant 2021.

Corrections d'erreurs

L'incidence globale des régularisations apportées, via des mouvements de correction d'erreur, sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le tableau suivant :

En K€	Solde au 01/01/2021 avant correction d'erreur	Correction d'erreur	Solde au 01/01/2021 après correction d'erreur
Valeur brute	2 234 890		2 234 890
Amortissements et dépréciations	-383 214	4	-383 210
ACTIF IMMOBILISE	1 851 676	4	1 851 680
Stocks	661		661
Avances et acomptes versés sur commandes	21		21
Clients et comptes rattachés	24 441		24 441
Autres créances et comptes de régularisation	132 162		132 162
Valeurs mobilières de placement	13 082		13 082
Disponibilités	163 711		163 711
ACTIF CIRCULANT	334 078	0	334 078
TOTAL ACTIF	2 185 754	4	2 185 758

Financements	663 652		663 652
Réserves et report à nouveau consolidés	94 009	4	94 013
CAPITAUX PROPRES	757 661	4	757 665
INTERETS HORS GROUPE	7 436	0	7 436
Provisions pour risques et charges	14 040		14 040
PROVISIONS	14 040	0	14 040
Emprunts et dettes financières	1 208 824		1 208 824
Avances et acomptes reçus	117 871		117 871
Fournisseurs et comptes rattachés	13 559		13 559
Dettes fiscales et sociales	6 912		6 912
Autres dettes et comptes de régularisation	59 452		59 452
DETTES	1 406 618	0	1 406 618
TOTAL PASSIF	2 185 754	4	2 185 758

Au sein des comptes de l'Université de Strasbourg, un ajustement sur bilan d'entrée a été comptabilisé pour prendre en compte :

- ❖ Le report à nouveau a été apuré en 2021 et enregistré des corrections d'amortissement pour 3 716€.

4. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

4.1. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :

Le résultat consolidé :

L'évolution des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation) du Groupe se présente comme suit (en K€):

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dotation annuelle du Ministère	353 738	345 305	8 432
Autres financements publics	65 682	63 266	2 416
Collecte taxe d'apprentissage	902	957	-55
Droits universitaires	54 210	41 471	12 738
Prestations de formation continue	7 849	7 298	550
Prestations de recherche (hors intra groupe)	1 827	1 688	138
Prestations et travaux informatiques	87	34	53
Redevances pour concess. de brevets, licences, marques, etc.	240	243	-3
Prestations diverses	31 939	27 964	3 975
Transferts de charges d'exploitation	24	121	-97
Production immobilisée (dont frais de R&D)	0	0	0
Production stockée	29	170	-142
Total en K€	516 525	488 518	28 007

La hausse des recettes d'exploitation par rapport à l'exercice précédent (+ 28,0 M€) se justifie principalement par :

- Une hausse des subventions pour charge de service public de façon générale (+ 10,8 M€).
En 2021, le Ministère de l'enseignement supérieur a alloué 353,7 M€ pour la dotation annuelle, contre 345,3 M€ en 2020. Cette dotation représente 68,5 % des ressources d'exploitation du Groupe en 2021 contre 70,7 % sur l'exercice précédent.
Les autres financements publics ont augmenté + 2 416K€ entre 2020 et 2021.
- Une hausse de + 12,7 M€ des droits universitaires (soit + 30,7% d'augmentation entre 2020 et 2021).
- Une hausse des prestations diverses et autres produits pour près de + 4 M€.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 72,8 M€ et se répartit comme suit en contributif :

(En M €)	Fond. UDS	GIE CERBM	SATT	UDS	TOTAL
Chiffres d'affaires 2021	0,0	1,6	0,0	71,2	72,8
Evolution 2021-2020	0,0	0,1	0,0	9,7	9,8

Il représente 14.1% des produits d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation du Groupe s'élèvent à 501,1 M€. Les dépenses de personnel (382,1 M€) représentent 76 % des dépenses d'exploitation du Groupe. Ces dernières progressent sur 2021 (+ 10,5 M€, soit + 2,8 %).

Les produits d'exploitation du groupe augmentent à peu près au même niveau que les dépenses et le résultat d'exploitation reste stable, à + 15,4 M€ au 31/12/2021, contre + 15,6 M€ au 31/12/2020.

Le résultat financier contribue négativement à l'ensemble puisque qu'il se monte à -0,5 M€ (sans évolution par rapport à 2020). Ce résultat s'explique principalement par les charges d'intérêts sur emprunt à hauteur de -1,0 M€ compensées par les revenus sur VMP et équivalents de trésorerie pour (+ 0,5 M€).

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes:

(En M €)	Fond. UDS	GIE CERBM	SATT	UDS	TOTAL
Résultats nets 2021	0,0	-0,2	0,1	14,6	14,5
Evolution 2021-2020	0,0	-0,2	0,8	0,4	1,0

Le bilan consolidé :

Au 31 décembre 2021, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 2 212,3 M€, dont 766,1 M€ de fonds propres part du Groupe et 7,9 M€ part des minoritaires.

(En M €)	Fond. UDS	GIE CERBM	SATT	UDS	TOTAL
Fonds propres - Part Groupe	0,0	0,1	-5,6	771,5	766,1
Fonds propres - Part Minoritaires	7,9	0,0	0,0	0,0	7,9
Total	7,9	0,1	-5,6	771,5	773,9

L'endettement de 1 212,0 M€ (contre 1 208,8 M€ en 2020) est principalement composé de la dotation en capital non consommable de l'Idex et du Plan Campus pour respectivement 750 M€ et 375 M€, et de près de 84,7 M€ d'emprunts auprès d'établissements de crédits (Caisse des Dépôts et Consignations et Banque Européenne d'Investissement).

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 202,8 M€ contre 176,8 M€ à fin 2020. Cette hausse (+ 26 M€) s'explique essentiellement par :

- La marge d'autofinancement de + 28,0 M€,
- L'amélioration du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : + 6,8 M€,
- Les investissements qui ont été financés sur fonds propres à hauteur de - 12,6 M€,
- Des émissions d'emprunts : + 3,2 M€.

(En M €)	Fond. UDS	GIE CERBM	SATT	UDS	TOTAL
Trésorerie	16,9	3,5	0,0	182,4	202,8

4.2. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au compte financier 2021, les contrats de recherche actifs représentent un montant contractuel de 108,3 M€ qui se détaillent en :

- 33,5 M€ (30,9 %) de contrats européens,
- 34,9 M€ (32,2 %) de contrats financés par l'ANR,
- 17,1 M€ (15,8 %) de contrats financés par divers bailleurs nationaux
- 3,6 M€ (3,3 %) de contrats financés par des partenaires de l>IDEX (Equipex notamment)
- 19,2 M€ (17,8 %) de contrats PIA3 (EUR).

Par rapport au dernier budget actualisé, ce sont 43 nouveaux contrats qui ont été ouverts et qui représentent un montant contractuel global de 6,8 M€

- 2 contrats européens pour un montant de 0,5 M€,
- 31 contrats financés par l'ANR pour un montant de 5,2 M€,
- 10 contrats financés par divers bailleurs nationaux pour un montant de 1,1 M€.

Les 108,3 M€ de contrats de recherche représentent le cumul des contrats qui sont ouverts annuellement. Ainsi en 2021, ce sont 12,4 M€ qui représentent 104 nouveaux contrats qui ont été attribués à des projets de recherche à l'université de Strasbourg, contre 17,9 M€ en 2020.

L'attribution de nouveaux financements de recherche à l'université en 2021 s'élève à 104 contrats, soit 2 de plus qu'en 2020. Pour les contrats ANR, l'exercice 2021 est caractérisé par un nombre élevé de nouveaux contrats avec 56 ouvertures, soit 32 de plus qu'en 2020, pour un montant total de 9,2 M€.

A l'inverse, on note une baisse significative du nombre de nouveaux contrats européens. Elle s'explique par l'arrivée de la fin des programmes H2020 et INTERREG.

Concernant les financements des autres bailleurs, le nombre contrats est en baisse de 29 % par rapport à 2020. On en dénombre 42, soit un nombre presque équivalent à celui de 2019. Le montant moyen des contrats en 2021 atteint 52 k€ contre 88 k€ en 2020.

Globalement la consommation des AE des contrats de recherche s'élève à 14,9 M€ pour une prévision de 19,75 M€ ce qui représente un taux de consommation de 75,53 %, contre 67,3 % en 2020. Le taux de consommation des CP s'élève à 72 % contre 65,3 % en 2020. La crise sanitaire et les incertitudes qui lui sont liées ont pesé moins fortement que l'année précédente sur le bon déroulement scientifique des contrats de recherche.

5. EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

6. PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 72 790 K€, contre 63 019 K en 2020, soit une hausse de 15,5%. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UDS pour 71 162 K€ (principalement lié aux droits scolaires et universitaires, recherches, formations) et par le GIE CERBM pour 1 603 K€ (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses), après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les autres produits d'exploitation pour 443 735 K€, contre 425 499 K€ (+ 4,3%) sont principalement constitués de :

- La subvention pour charges de service public attribuée par le Ministère pour 353 738 K€,
- Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 65 682 K€,
- Les prestations diverses pour 23 121 K€.

Les autres produits recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 902 K€ (957 K€ en 2020).

Les achats consommés, soit -57 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

Les principaux postes des charges externes pour - 60 762 K€ (contre - 54 125 K€ en 2020), sont principalement constitués des postes de charges suivants :

- Achats non stockés de matières et fournitures pour -20 486 K€ (-19 531 K€ en 2020),
- Location et charges locatives pour -2 605 K€ (-2 681 K€ en 2020),
- Maintenance et entretien immobilier pour -9 856 K€ (-8 932 K€ en 2020),
- Ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour - 3 376 K€ (-3 525 K€ en 2020),
- Personnel mis à disposition pour -2 520 K€ (-1 394 K€ en 2020),
- Honoraires et rémunération d'intermédiaires pour -1 910 K€ (+ 226 K€ en 2020),,
- Frais de publicité pour -3 321 K€ (-2 614 K€ en 2020),
- Frais de missions et déplacements -4 209 K€ (-3 092 K€ en 2020),
- Prestations diverses externes dont les contrats de nettoyage et de gardiennage pour -9 402 K€ (-9 948 K€ en 2020).

Les effectifs et charges de personnel :

Les effectifs de l'UDS représentent 5 828 postes, ceux de la Fondation UDS 7 postes, et 98 postes pour le GIE CERBM.

Les effectifs de la SATT (37 postes) ont été mis à zéro du fait que la SATT est intégrée en mise en équivalence.

Le total des effectifs au niveau du Groupe se monte donc à 5 922 postes.

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>Variation</u>
Rémunérations du personnel	233 762	225 905	3,5%
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	147 332	144 770	1,8%
Autres charges de personnel (dont intéressement)	959	856	12,0%
Total Charges de personnel	382 053	371 532	2,8%

Le montant des impôts et taxes s'élève à -6 083 K€ contre -6 068 K€ sur l'exercice précédent et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

Les dotations nettes d'exploitation s'élèvent à -11 648 K€ (-6 646 K€ en 2020) et concernent principalement :

- Les amortissements d'immobilisations pour -47 993 K€ (-43 040 K€ en 2020),
- Les provisions pour risques et charges pour -3 834 K€,
- Des reprises de dépréciations de créances pour + 1 300 K€,
- La reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour + 38 641 K€ contre +34 814 K€ en 2020.

Le montant des autres charges d'exploitation s'élève à -40 544 K€ contre (-34 527 K€ en 2020). Elles sont composées principalement des redevances sur brevets et des reversements aux partenaires sur conventions.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à + 15 379 K€ contre + 15 582 K€ en 2020.

Le résultat financier s'élève à - 528 K€ (*cf. supra*) en 2021 (-554 K€ en 2020).

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à + 14 851 K€ contre + 15 028 K€ sur l'exercice précédent.

Après prise en compte de la quote-part de résultat sur sociétés mises en équivalence (SATT) ainsi que les intérêts minoritaires, le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice d'ensemble consolidé de + 14 520 K€ contre un bénéfice de +13 525 K€ en 2020 (+ 7,4%).

Vous êtes invités, après la lecture du rapport présenté par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.